

Département

DU LOIRET

**Arrondissement
DE MONTARGIS**

**Canton
DE COURTENAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

Séance du 21 octobre 2011

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 10

date de convocation : 17 octobre 2011

En exercice : 10

date d'affichage : 24 octobre 2011

Présents : 7

L'an deux mil onze, le vingt et un octobre à dix heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 octobre 2011 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

Etaient présents :, Michel ROUGÉ, Anne-Sophie CARBONNELLE, Richard CATALIFAUD, Annyck DEFLESSELLES, Véronique HABSIGER, Micheline LAURENT

Excusé et représenté : Yvon BOYER

Absents : Coralie NAUDIN, Michel GALLARDO

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Le procès-verbal du 10 octobre 2011 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Emprunt

Le Conseil municipal de la commune Rozoy le Vieil,

Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse Régionale du Crédit Agricole et des conditions générales des prêts, décide :

Article 1^{er}

Pour financer l'aménagement du centre bourg, la commune de Rozoy le Vieil contracte auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole un emprunt de la somme de 95 000 euros au Taux Fixe de 4.35 % (base de calcul 360/360) annuel pour une durée de 25 ans - Amortissement – Echéances.

Article 2

Le maire, Jacques Lassoury est autorisé à signer le projet de contrat.

Article 3

Le maire de la commune de Rozoy le Vieil décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

II – EPFL

Le maire donne lecture au Conseil du courrier reçu de l'EPFL nous informant de la demande de l'Agglomération Orléannaise d'intégrer l'EPFL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la demande d'intégration à l'EPFL de l'Agglomération Orléannaise

III – TLE

Le maire informe le Conseil de la suppression prochaine de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) qui sera remplacée par la Taxe d'Aménagement (TA).

Actuellement, le taux est de 5%.

Cette taxe ne sera plus calculée sur les mêmes bases que la TLE.

Le Conseil doit se prononcer avant le 30 novembre sur le taux qu'elle souhaite appliquer sur cette nouvelle taxe sinon il sera d'office de 1%.

Mme Habsiger se propose de faire une synthèse de la mise en application de cette nouvelle taxe pour la prochaine réunion de conseil.

IV – Amendes

Le maire informe le Conseil qu'un administré a déposé un chèque en paiement d'une amende suite à un dépôt sauvage d'ordures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité ce chèque d'un montant de 41.49 €

V – Questions diverses

1/ SAR

M. Rougé informe le Conseil de la mise en place de containers de récupération de vêtements et chaussures.

Il est prévu un container par zone de 1 000 habitants. A priori, près de notre commune, il devrait y en avoir un à La Selle sur le Bied et un Bazoches.

2/ Transports scolaires de Courtenay

Mme Habsiger fait un compte rendu au Conseil de sa participation à la réunion du Syndicat des Transports Scolaires de Courtenay :

- Problème de comportement des enfants dans les cars
- Aggression d'élèves par d'autres élèves pendant le trajet
- Problème de temps insuffisant entre chaque arrêt : vitesse excessive des chauffeurs pour respecter le timing
- Pose éventuelle de caméras dans les cars pour les problèmes de discipline

La séance est levée à 21 heures.

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Jacques LASSOURY	Michel ROUGÉ	Anne-Sophie CARBONNELLE	Yvon BOYER
Richard CATALIFAUD	Annyck DEFLESSELLES	Michel GALLARDO	Véronique HABSIGER
Micheline LAURENT	Coralie NAUDIN		